

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD33

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

Après le mot :

« afférents »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 44 :

« à un immeuble à usage d'habitation, objet du bail réel immobilier littoral. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.